

CENTRE DE SAUVEGARDE



DE LA FAUNE SAUVAGE

SOS FAUNE
SAUVAGE



UN NOUVEAU CENTRE POUR SOS FAUNE SAUVAGE



AVANT-PROPOS

Depuis 1996, la mission du Centre de sauvegarde est d'accueillir et soigner des espèces sauvages protégées de la faune européenne, momentanément incapables de pourvoir à leur survie, en vue de les réinsérer dans leur milieu naturel.

L'activité humaine est la principale cause de destruction de ces espèces. Ainsi, c'est dans le but de compenser cet impact que le Centre agit, à son échelle, pour la sauvegarde et la préservation de la faune sauvage.

En raison de l'intensification de la destruction des habitats, le Centre fait face depuis quelques années à une augmentation exponentielle de son activité. Malheureusement, les locaux n'étant pas conçus pour répondre à cette demande, plusieurs centaines d'individus décèdent chaque années faute de prise en charge.

Ainsi, la création de nouvelles installations est impérative pour nous permettre d'assurer pleinement la mission qui nous incombe. Notre objectif est de créer des hébergements en adéquation avec les besoins présents et futurs. Ces nouveaux locaux devront donc comprendre des installations en plus grand nombre et adaptées aux différentes espèces.



SOMMAIRE

SOS FAUNE SAUVAGE	1
Présentation.....	1
Situation géographique.....	2
Les installations	3
HISTORIQUE DU PROJET.....	5
ANALYSE DE LA SITUATION	7
Un besoin grandissant	7
Une structure inadaptée	8
ANALYSE DU BESOIN	9
Quantitative	9
Qualitative	10
PLAN DES BÂTIMENTS	12
Le bâtiment principal	12
Les installations extérieures	14
L'implantation	17
PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT	18

SOS FAUNE SAUVAGE

Présentation

Le Centre de sauvegarde de la faune sauvage, géré par l'association SOS Faune Sauvage, œuvre au quotidien pour le maintien des équilibres écologiques et la préservation de la biodiversité.

Le Centre est créé en 1996 à l'initiative de Limousin Nature Environnement (L.N.E) avec l'objectif de pallier le manque d'infrastructures pour animaux sauvages sur le secteur de Limoges et ses alentours.

En 2004, à la suite de difficultés financières, L.N.E vote la fermeture du Centre. C'est alors que des bénévoles décident de se réunir pour créer l'association SOS Faune Sauvage afin de continuer à faire vivre cette structure d'accueil.

Son fonctionnement est rendu possible par la présence, obligatoire, d'une capitaine en faune sauvage, d'une équipe de soigneurs bénévoles qui assurent une présence sur place 7 jours sur 7 et de différents cabinets vétérinaires.

Outre les soins et la réhabilitation des animaux en détresse, le Centre met en place et participe à différentes actions visant à préserver et sauvegarder les espèces sauvages (veille sanitaire, éducation à l'environnement, actions en justice...).

Ces actions sont rendues possibles principalement grâce aux dons des particuliers.

Situation géographique

Le Centre de sauvegarde se situe à proximité de la ville de Limoges, préfecture de la Haute-Vienne, sur le domaine de l'Écho, commune de Verneuil sur Vienne, propriété du département de la Haute-Vienne.

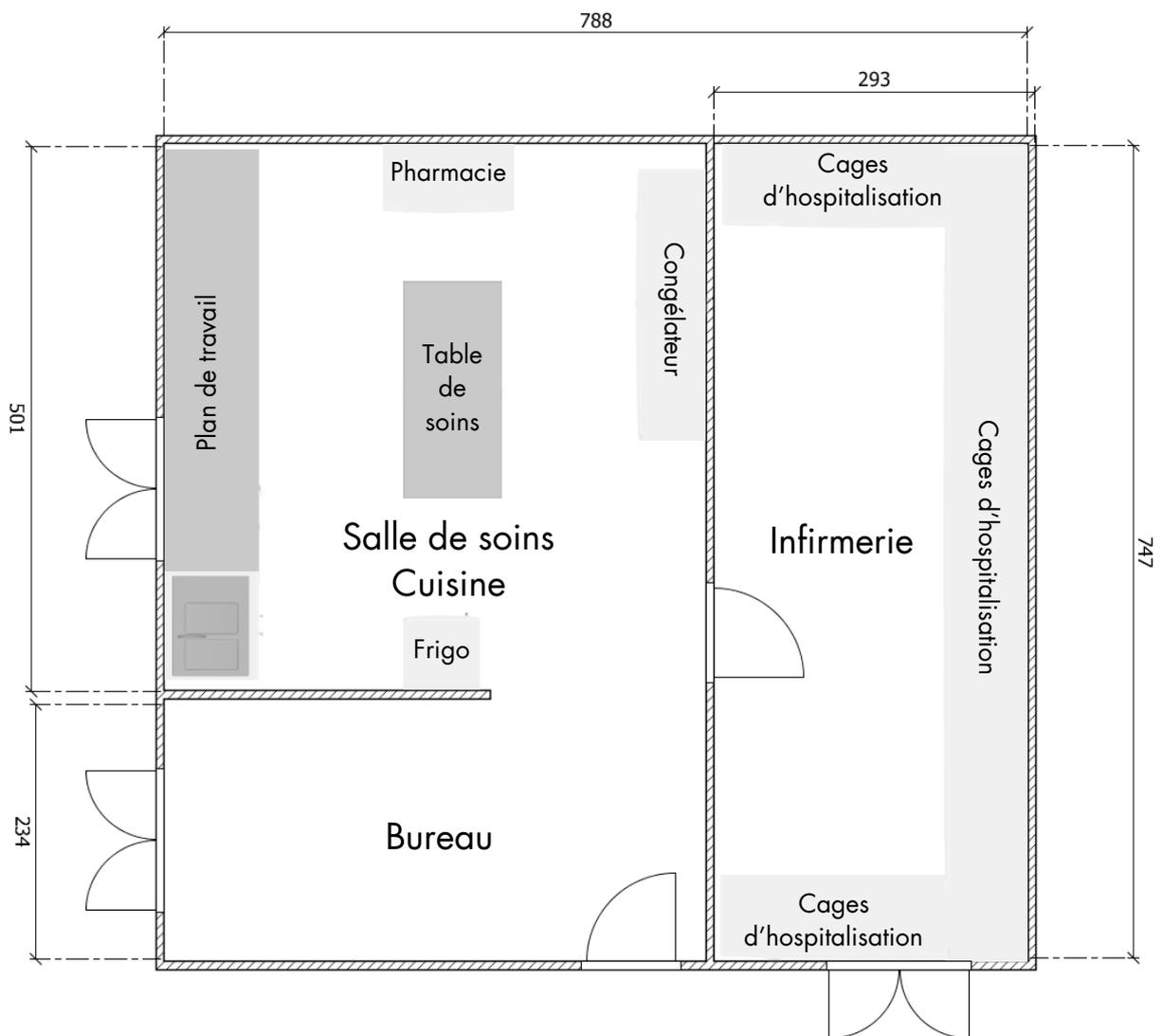
Du fait de sa situation géographique et du manque d'infrastructures sur les départements voisins, **le Centre intervient sur un territoire de 31 756 km²**, réparti entre l'ex-région Limousin, les départements du Lot et de l'Indre ainsi que l'est du département de la Dordogne.



Les installations

Le bâtiment

L'association dispose d'un bâtiment (propriété du Conseil Général de la Haute-Vienne) d'une **superficie de 60m²**, comprenant une infirmerie, un espace réservé aux soins et à la préparation de la nourriture et un espace bureau.



Les volières

Le Centre dispose également de 5 volières, de différentes dimensions, dédiées à la réhabilitation des animaux :



2 volières de 4m²



2 volières de 40 m²



1 volière de 150 m²

HISTORIQUE DU PROJET

1996 : À son ouverture, le Centre accueille des individus provenant uniquement du département de la Haute-Vienne.

2008 : Le Centre accueille des animaux issus de la région Limousin (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne).

Pour faire face à l'afflux d'animaux, l'association emploie une capacitaine et vote l'agrandissement des locaux. Malheureusement la configuration du site ne permet pas l'extension du bâtiment, ni des volières.

2010 : L'affluence des espèces et l'étroitesse des bâtiments contraignent malheureusement le Centre à ne pas renouveler son autorisation d'accueil pour les mammifères. Désormais seuls les oiseaux sont pris en charge.

2011 : Le Centre commence à accueillir des oiseaux issus des départements de la Dordogne et du Lot (départements dépourvus de Centre de sauvegarde).

Face à l'augmentation constante des accueils, l'association prend la décision de rechercher un nouveau site afin d'y transférer son activité. Le nouveau terrain doit répondre d'une part aux contraintes législatives (dimension des installations) et d'autre part aux besoins du Centre et des espèces accueillies (quiétude du lieu, prise en charge des mammifères...).

En 2016 : Le Centre s'est vu proposer 8 terrains, malheureusement aucun ne correspond à notre cahier des charges (terrain situé au cœur d'une zone commerciale ou jouxtant une nationale et un centre de tri, ou encore situé dans un quartier résidentiel...).

En raison d'un manque d'infrastructures sur le secteur, le Centre accueille à présent les oiseaux issus du département de l'Indre et couvre donc désormais 6 départements.

2018 : Le Centre se voit proposer un terrain par le parc zoologique du Reynou, situé sur la commune du Vigen, dans le département de la Haute-Vienne.

Le terrain correspond en tous points aux exigences du Centre et de la législation. Ce site bénéficie également d'une position géographique stratégique. Il est situé à moins de 10 km du cabinet vétérinaire du Centre (contre 25 km actuellement) et se situe sur l'axe de l'autoroute A20, qui dessert tous nos départements d'intervention, le rendant ainsi rapidement accessible.

Dès lors, le projet reçoit le soutien du maire de la commune du Vigen et de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

La progression de l'activité s'explique par :

- Le statut de seul Centre habilité pour ses 6 départements.
- L'emprise humaine grandissante sur le milieu naturel.
- Une préoccupation croissante du public pour la cause environnementale et animale.
- La professionnalisation de l'activité.
- Le renforcement du réseau de correspondants.
- Une « visibilité » et une notoriété plus grande de la structure.

ANALYSE DE LA SITUATION

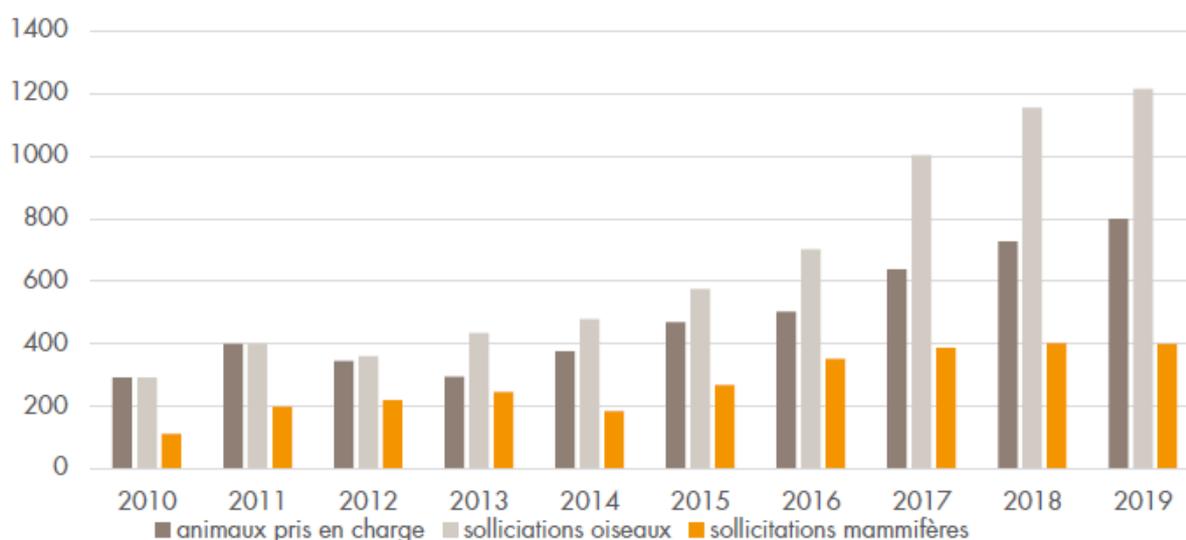
Un besoin grandissant

L'augmentation de la charge de travail du Centre témoigne d'un besoin croissant. En effet, la pression anthropique sur les milieux se fait de plus en plus forte et on assiste à la fois à un appauvrissement de la biodiversité et à un effondrement des effectifs de certaines espèces (moineau, pinson, alouette...). De ce fait, la sauvegarde d'individus, même pour des espèces encore considérées comme abondantes, prend tout son sens.

Ainsi, le besoin de prise en charge est exponentiel. La demande pour la population aviaire est en nette augmentation. Depuis 2016, en l'absence d'installations suffisantes, le Centre doit refuser des centaines d'oiseaux par an.

La demande pour les mammifères est elle aussi en constante augmentation. Le Centre doit gérer plus de 400 sollicitations par an concernant des mammifères tels que la loutre, la genette, le chat forestier... Malheureusement seuls 5% des mammifères peuvent être orientés vers des structures habilitées et en capacité de les réintroduire sur leur territoire, aucune solution n'est disponible pour les 95% restants.

Tableau comparatif entre les sollicitations et la capacité d'accueil du Centre depuis 2010



Une structure inadaptée

Les règles de fonctionnement d'un Centre de sauvegarde, ainsi que la configuration générale des infrastructures (taille, forme et matériaux utilisés) sont édictées dans l'arrêté du 11 septembre 1992, relatif aux conditions de fonctionnement d'un Centre de sauvegarde, et précisées dans l'instruction PN/S2 N°93-3 du 14 mai 1993 ainsi que dans la DNP/CFF N°02-04 du 12 juillet 2004.

Cette réglementation a notamment pour but de garantir la sécurité des animaux et l'optimisation de leurs conditions de détention en se basant sur leurs exigences biologiques minimales. Cependant, les installations vieillissantes du Centre ne satisfont plus à ces exigences. Les volières en nombre insuffisant et le bâtiment trop exigu ne répondent plus aux besoins ni à la législation en vigueur.

Le manque de place pour accueillir les animaux ne cesse de se faire ressentir. **Alors que le Centre peut être sollicité jusqu'à 20 fois par jour, soit 140 sollicitations par semaine, notre capacité d'accueil maximale est de 50 individus.**

ANALYSE DU BESOIN

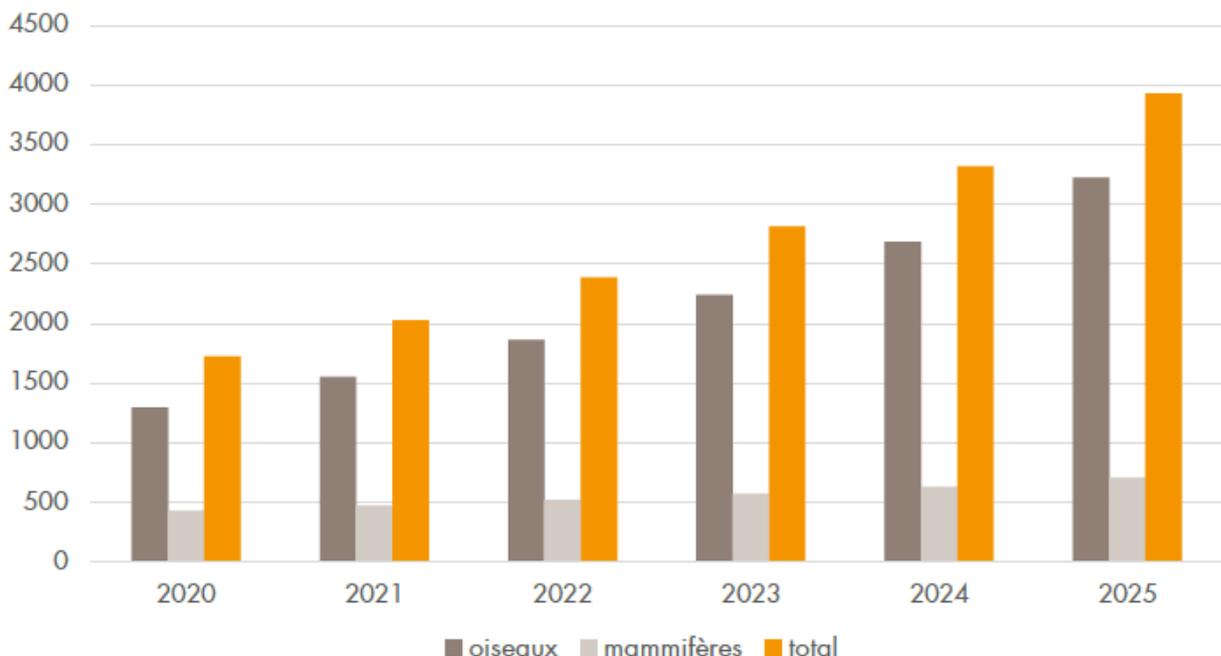
Quantitative

Prévision des accueils

L'évaluation de la capacité d'accueil est un exercice délicat. Celle-ci dépend de nombreux facteurs, notamment les afflux exceptionnels à la suite d'épisodes climatiques défavorables (canicules, froid intense, tempêtes...).

Néanmoins, les accueils évoluent de manière constante au fil des années. Les sollicitations pour les mammifères augmentent en moyenne de 12% par an, contre 20% en moyenne pour les oiseaux. En se basant sur ces chiffres, nous pouvons établir un prévisionnel des sollicitations sur les 6 prochaines années.

Tableau prévisionnel des accueils sur les 6 prochaines années



Les infrastructures

Il convient de prendre en considération :

- Le nombre d'animaux détenus simultanément :
 - o Certains individus nécessitent une détention de longue durée, en raison soit des cycles saisonnier (migration, hibernation, mues) soit de leurs blessures (troubles neurologiques, rééducation après fractures...)
 - o Les conditions météorologiques (fortes intempéries, chutes de neige...) influencent la période de relâcher et par conséquent le temps de captivité.

- La disponibilité des infrastructures :
 - o Certaines espèces doivent être placées dans des installations monospécifiques en raison de leur comportement ou de leur état de santé.
 - o Pour répondre aux sollicitations de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, lors de saisies d'animaux issus du milieu naturel, des locaux doivent être disponibles immédiatement.
 - o Enfin, il est impératif de pouvoir pratiquer un vide sanitaire par rotation, empêchant ainsi l'utilisation de ces dernières.

Il est indispensable que les installations soient en nombre suffisants, pour accueillir toutes les espèces nécessitant une prise en charge.

Qualitative

Les impératifs biologiques

La détention crée un sentiment d'insécurité et d'hypervigilance chez les animaux. Il est ainsi primordial, afin d'atténuer les effets néfastes de la captivité, de considérer les besoins chaque espèce, pour recréer des espaces de vie au plus près de leur milieu naturel. Ainsi, il convient de disposer d'espaces de vie permettant la réhabilitation d'animaux d'écologies différentes et la mise en place d'aménagements spécifiques.

C'est pourquoi les installations doivent être de taille suffisante, pour répondre aux besoins de espèces détenues.

Conformément à la législation¹ et aux exigences sanitaires, la conception du bâtiment doit permettre de cloisonner les différentes activités afin de garantir :

- La sécurité des espèces. Il convient de séparer les proies-prédateurs et de pouvoir isoler les espèces représentant un danger pour les autres. Pour cela le centre doit donc disposer de différentes salles de soins.
- La sécurité sanitaire des animaux. En veillant à contenir la propagation des maladies, en évitant les surcontaminations et en faisant face à une situation de crise sanitaire (salle de quarantaine, vestiaires, salle de préparation de la nourriture).
- La qualité des soins. Il est indispensable de disposer de pièces spécifiquement réservées aux soins et d'être en capacité de parer à toutes les situations, en se dotant d'installations spécifiques (salle de lavage).
- La quiétude et la sécurité de tous. Les espaces réservés au personnel et aux animaux doivent être distincts, isolés visuellement et phonétiquement.

¹ Arrêté du 12 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

PLAN DES BÂTIMENTS

Le bâtiment principal

Le dimensionnement des pièces et leur capacité d'accueil correspondent à la projection des besoins.

L'agencement des pièces doit amener un sens de circulation logique, assurer le cheminement des animaux en limitant les risques de contamination et permettre un gain de temps dans la prise en charge, pour gagner en efficacité, en qualité et en sécurité des soins. Le bâtiment est ainsi scindé en 4 espaces :

- En vert, le secteur réservé au personnel.
- En rose, la zone d'accueil dans laquelle se trouve la salle d'examen. Une fois le diagnostic établi, l'animal rejoindra soit la zone de quarantaine, soit la zone de soins.
- En orange, la zone de quarantaine. Strictement réservée aux individus présentant un risque sanitaire pour les autres espèces et/ou pour les soigneurs (zoonose). Elle comprend deux salles de soins, pouvant accueillir chacune 6 individus simultanément. Pour prévenir la propagation des maladies, cet espace fonctionne en circuit fermé. La pièce principale comprend un espace infirmerie, un espace cuisine et un espace buanderie.
- En bleu, un espace soins comportant une partie réservée aux mammifères et l'autre aux oiseaux. Dans cet espace, se trouvent :
 - o Les salles d'élevage : ces deux pièces permettront les mises bas, les pontes et par la suite l'incubation des œufs, l'élevage des couvées et des nichées.
 - o Des salles de soins : Quatre autres salles de soins, prévues pour accueillir jusqu'à 30 individus chacune. Ainsi, le Centre est en mesure de prendre en charge jusqu'à 60 oiseaux et 60 mammifères simultanément. Deux salles de soins supplémentaires sont prévues pour accueillir des espèces nécessitant une détention individuelle.
 - o La salle de lavage : équipée d'une baignoire destinée au lavage des animaux enduits de substances toxiques (huiles de moteur, goudron...) et d'une piscine spécifique, indispensable pour permettre aux soigneurs de tester l'imperméabilité du plumage des oiseaux d'eau.



Les installations extérieures

Les dimensions² des box et des volières correspondent aux tailles et/ou envergures des espèces, ainsi qu'aux aménagements spécifiques à mettre en place selon leurs exigences écologiques.

Le nombre de structures correspond quant à lui à la projection des besoins et à la nécessité de pouvoir réserver des espaces pour les animaux nécessitant une détention individuelle.

Les box

Les box sont conçus selon le même modèle : (cf. figure 1)

- Une partie en dur permettant à l'animal de se protéger.
- Une partie grillagée lui permettant d'accéder à l'extérieur.
- Un couloir « antifuite » desservant chaque box.
- Une installation d'arrivée d'eau et d'électricité.
- Un espace de sécurité entre chaque « jardin » (cf. figure 2)

Et sont répartis en trois blocs.

- En vert, les box petits mammifères (ex : hérisson, écureuil...) sont au nombre de 10 et ont une capacité d'accueil de 8 individus chacun. Ce premier ensemble peut donc accueillir 80 mammifères.
- En bleu, les box pour les mammifères de taille moyenne (ex : martre) au nombre de 6. Chaque box peut accueillir 3 individus. Ce second ensemble peut ainsi accueillir jusqu'à 18 mammifères.
- En violet, 6 box pour les plus grands mammifères (ex : loutre, chat forestier...). Chaque box peut accueillir jusqu'à 2 individus. Ce dernier ensemble permet d'accueillir jusqu'à 12 mammifères.

²Article 6 de l'arrêté du 12 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

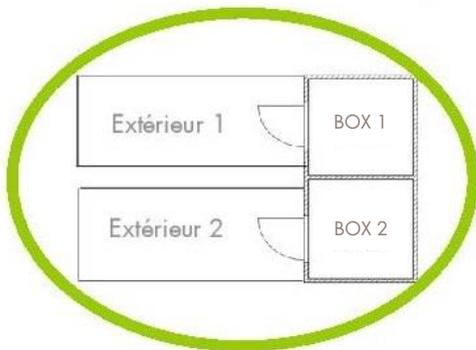
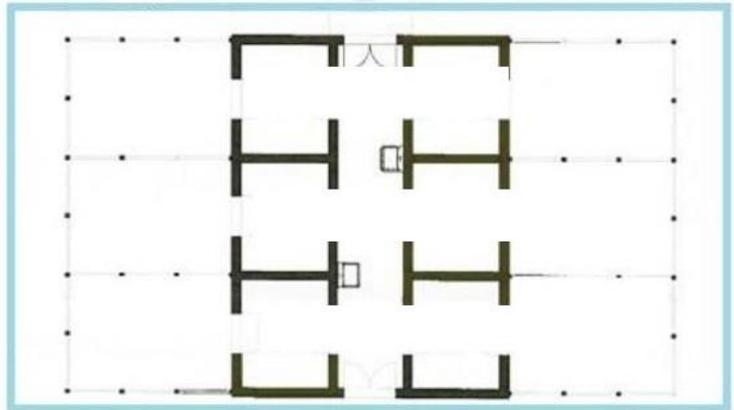
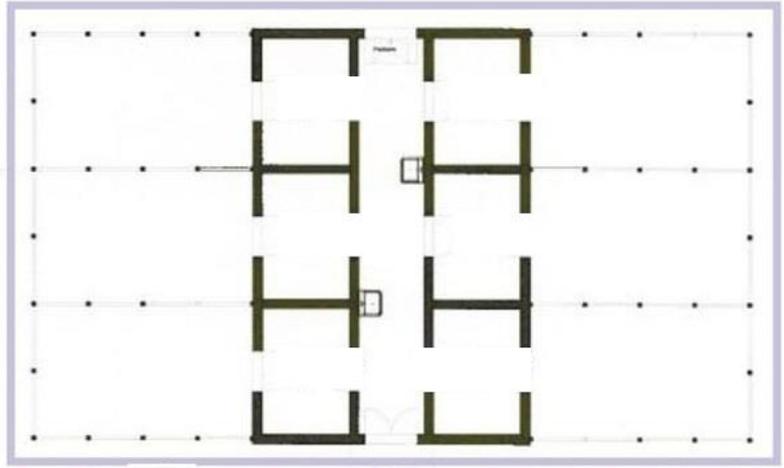


Figure 2

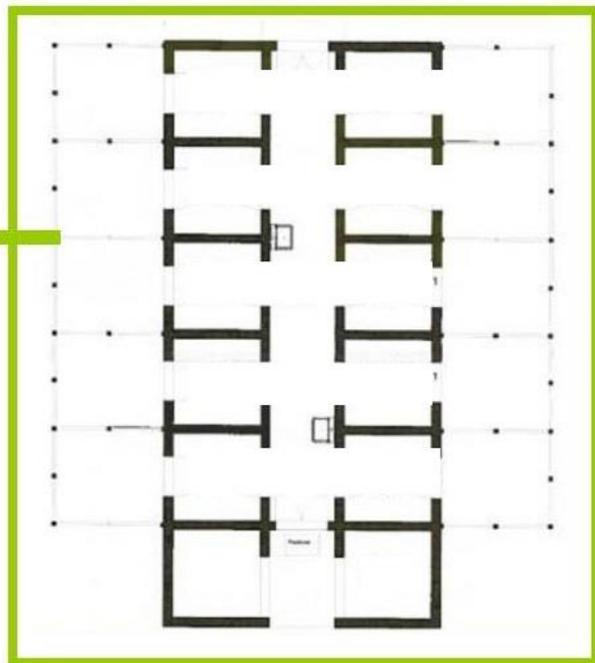


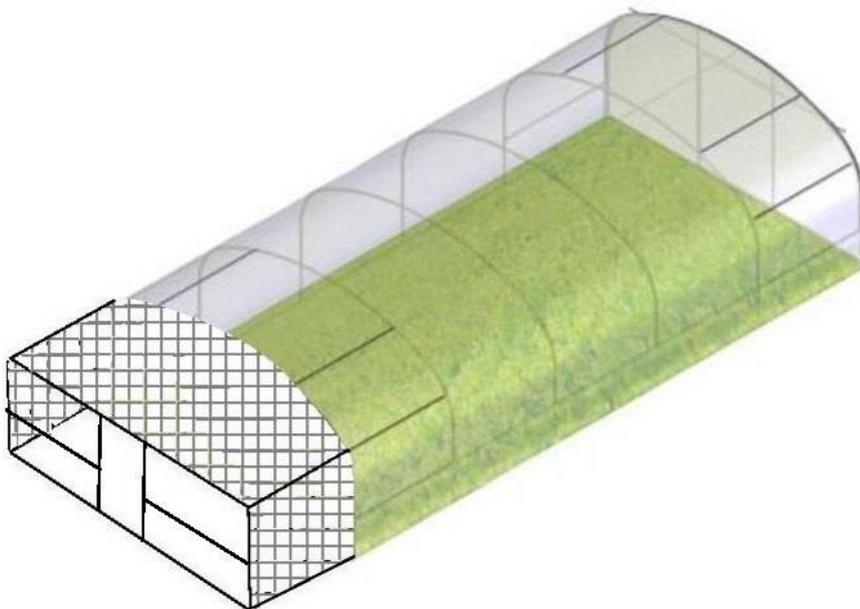
Figure 1

Les volières

Il s'agit de volières dites « tunnel » incluant un sas d'entrée antifuite. Toutes sont visuellement isolées les unes des autres afin d'éviter les agressions interspécifiques.

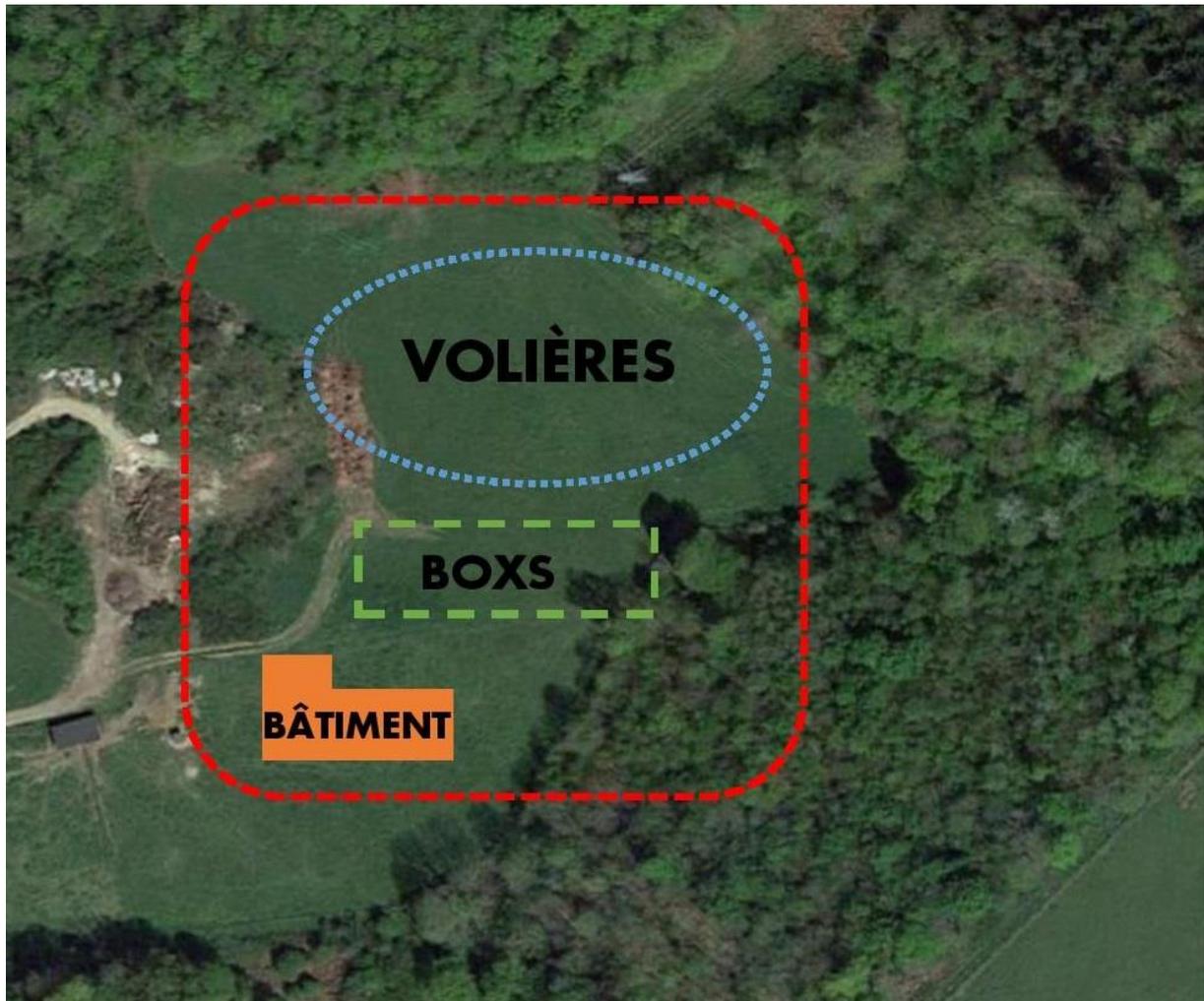
Les volières sont réparties en 5 groupes :

- Les volières pour les oiseaux de petites tailles (ex : moineaux, mésanges...), au nombre de 3. Chacune pouvant accueillir 10 oiseaux.
- Les volières pour les oiseaux dit « d'eau » (ex : canards, hérons...) au nombre de 5, avec une capacité d'accueil de 5 individus par volière.
- Les volières pour les rapaces (ex : chouettes, faucons...), au nombre de 7, pouvant chacune accueillir jusqu' à 10 oiseaux.
- Les volières pour les oiseaux de grande envergure, tels que les vautours, au nombre de 4 et pouvant accueillir chacune 2 individus.
- Un couloir de vol. Cette volière indispensable est spécialement conçue pour permettre aux insectivores d'apprendre à chasser en vol et pour l'apprentissage du vol des martinets noirs. Elle se différencie des autres par sa forme étroite et allongée.



L'implantation

Le Centre est desservi par une seule voie et il est entouré d'une zone naturelle empêchant toute urbanisation future, garantissant ainsi la tranquillité et la sécurité des animaux. De plus les installations sont entourées d'une clôture pleine³.



³ Article 4 de l'arrêté du 12 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

- Le site se trouvant sur l'emprise d'une zone classée, l'intégration du bâtiment est définie par les recommandations des Architectes des Bâtiments de France.
- Le bâtiment est conçu selon la Règlementation Thermique 2012. Ainsi, La conception du bâtiment, le choix des matériaux et des équipements tendent vers l'autonomie thermique.
- Les matériaux devront être non polluants, issus de productions ou d'exploitations durables de ressources naturelles et les productions locales seront privilégiées.
- Des récupérateurs d'eau de pluie nous permettront de limiter notre consommation d'eau et l'installation de deux microstations nous permettra de traiter les eaux du bâtiment principal et des box.



L'Écho
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE

07.78.07.11.23
contactsosfaunesauvage@gmail.com

WWW.SOSFAUNESAUVAGE.FR

